



MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION	DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025/02-0023
SERVICE ÉMETTEUR Transition écologique	OBJET : Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Régionale d'Évaluation de l'Environnement et du Climat (AREC) Nouvelle-Aquitaine. Nomenclature Acte : 8.8 - Environnement

Le Président de Mont de Marsan Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022/11-0202 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2022 décidant de l'adhésion à l'AREC Nouvelle-Aquitaine,

Vu les délibérations n°2020/07-0092 en date du 15 juillet 2020 et n°2020-12-0319 en date du 7 décembre 2020 par lesquelles le Conseil Communautaire a délégué certaines attributions au Président au titre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant notamment à renouveler l'adhésion de l'agglomération aux associations dont elle est membre,

Considérant que l'AREC Nouvelle-Aquitaine accompagne les collectivités dans leurs politiques de transition énergétique, d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine, par l'observation et le suivi dans les domaines de la consommation d'énergie et production d'énergies renouvelables, des émissions de gaz à effet de serre, des ressources de biomasse ainsi que la prévention et la gestion des déchets,

Considérant que pour le suivi des effets du programme d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial sur l'atteinte des objectifs de la stratégie territoriale, il est nécessaire pour l'Agglomération de disposer de données fiables et actualisées concernant la réduction des consommations énergétiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables sur l'ensemble des activités du territoire,

Renouvelle l'adhésion de Mont de Marsan Agglomération au titre de l'année 2025 à l'AREC Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 1 900€ TTC, entraînant la transmission de données sur la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre et la protection d'énergie renouvelable du territoire.

Fait à Mont de Marsan,

Charles DAYOT
Président de Mont de Marsan Agglomération